

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS SOCIO JUDICIAIRES**

Bordeaux, le 26 mars 2019



# **LOI POUR LA JUSTICE : CITOYENS ET JUSTICE A EXPOSÉ SON PROJET DE SOCIÉTÉ**

*Après 5 mois d'examen du projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice,  
le texte vient d'être adopté après examen en Conseil Constitutionnel.*

Dans ses propositions, Citoyens & Justice est apparue auprès des élus comme un partenaire d'une expertise inégalée et qui de plus propose, non pas une vision corporatiste de la justice mais une Justice au service d'un projet de société. Elle n'a cessé de proposer, sensibiliser, et d'informer les parlementaires afin de rendre ce projet de loi plus juste et cohérent, tant pour le justiciable que pour les professionnels du droit.

### **Les thématiques portées par Citoyens & Justice dès le début du projet de loi :**

1. *La peine d'emprisonnement ne doit plus être la peine de référence*
2. *Systématiser et renforcer les aides à la décision*
3. *Enrichir la réponse pénale en développant les accompagnements socio éducatifs en milieu ouvert*
4. *Mesures alternatives aux poursuites : privilégier les mesures à haute valeur éducative pour l'efficacité des réponses pénales*
5. *Rendre effectives les innovations proposées pour la justice des enfants et des adolescents*

## **L'ANALYSE DE CITOYENS & JUSTICE**

### **LA JUSTICES DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS**

Les changements apportés par la loi à la justice pénale des enfants et des adolescents sont nombreux et oscillent toujours entre deux idéologies antinomiques que sont le rapprochement de la justice des mineurs sur celle des majeurs, et le développement d'une justice spécifique garante de la prise en compte de la problématique du jeune et d'un accompagnement éducatif renforcé, prenant même en considération la question des jeunes majeurs au pénal.

Le texte de loi crée des mesures spécifiques à fort contenu éducatif adaptées à la personnalité du jeune. Que ce soit l'accueil séquentiel en Centre Éducatif Fermé, le placement à domicile au pénal ou la mesure éducative d'accueil de jour, les nouveaux dispositifs de loi sont tous prometteurs sur le papier. Reste encore à les financer...

En termes de mise en œuvre, la fédération a non seulement obtenu la confirmation (par la Commission des loi de l'Assemblée Nationale et la Ministre de la Justice) de l'ouverture du placement à domicile au pénal au SAH, mais a également proposé avec succès un amendement visant à renouveler la mesure éducative d'accueil de jour pour les plus de 18 ans.

Prochain rendez-vous : la réforme de l'Ordonnance de 45 par Ordonnance. La fédération est prête à être entendue.

### **LE PRÉ SENTENTIEL**

Le sens donné à la peine et la possibilité d'imaginer des sanctions en dehors des seules peines d'enfermement passent nécessairement par une meilleure connaissance de la personnalité de la personne faisant l'objet de poursuites judiciaires.

A ce titre, Citoyens et Justice a défendu un projet global permettant dans de nombreuses procédures de renforcer ou créer des outils adaptés, permettant aux magistrats de pouvoir fonder leurs prises de décisions de mise à exécution de la peine en s'appuyant sur des éléments fiables. La fédération a réussi à faire entendre et reconnaître la place du secteur associatif dans cette dynamique de recueil d'éléments de personnalité. Il est en revanche regrettable que le législateur n'ait pas souhaité aller plus loin.

En matière de lutte contre la consommation de produits stupéfiants, la création de l'amende forfaitaire aboutit à un véritable permis de consommer sans produire de réflexion en termes de santé publique, alors que la proposition défendue par Citoyens et Justice de maintenir un stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants permettait d'engager une réflexion sur les dangers de la consommation et créait des passerelles vers la démarche de soin.

Enfin, notre proposition visant à mettre en place un schéma d'intervention n'a pas reçu le soutien politique qui était attendu. En effet, aujourd'hui, ce schéma est le moyen/levier qui à la fois permettrait une organisation et une sécurisation des interventions sur les territoires, une garantie d'égalité et de qualité de la réponse qui doit être apportée aux justiciables et aux magistrats en complémentarité avec le secteur public, ainsi que la reconnaissance du secteur associatif comme un partenaire indispensable de l'institution judiciaire.

## LE POST SENTENTIEL

Sur le champ post sententiel, Citoyens & Justice se félicite du changement de paradigme opéré par le législateur qui reconnaît les aménagements de peine sous écrou comme de véritables modalités d'exécution des peines d'emprisonnement. La fédération regrette en revanche que la peine d'emprisonnement reste la peine de référence et que le sursis probatoire n'ait pas été élevé au statut de peine autonome.

Par ailleurs, Citoyens et Justice se réjouit de la reconnaissance par le gouvernement et le législateur du chaînage entre le contrôle judiciaire socio-éducatif et le sursis probatoire. Néanmoins, à défaut de voir confirmer l'intervention des personnes morales habilitées aux articles prévoyant le contenu du sursis probatoire, il est à craindre que cette pratique éminemment pertinente en matière d'efficacité des peines reste confidentielle.

Il en est de même pour la sécurisation juridique et financière des structures accueillant des personnes en placement à l'extérieur, introduite par la Présidente de la Commissions des lois de l'Assemblée Nationale. En effet, l'article est ainsi rédigé que les conventions pluriannuelles qui seraient de nature à sécuriser le financement des associations ne sont qu'une possibilité et non une obligation.

## CONTACT PRESSE

Vincent Blanchon  
Chargé de Communication  
info.com@citoyens-justice.fr

351 boulevard Wilson - CS 31679  
33073 Bordeaux Cedex  
Tél. 05 56 99 29 24  
Fax : 05 56 99 49 65

[federation@citoyens-justice.fr](mailto:federation@citoyens-justice.fr)  
[www.citoyens-justice.fr](http://www.citoyens-justice.fr)

@CitoyenJustice 

**925** PARLEMENTAIRES  
INTERPELLÉS

**6** AUDITIONS

**6** LIASSES D'AMENDEMENTS  
ENVOYÉES

**129** AMENDEMENTS  
RÉDIGÉS

**64** AMENDEMENTS  
DÉPOSÉS

**21** AMENDEMENTS  
SOUTENUS

**2** AMENDEMENTS  
ADOPTÉS